

GEMBOUX - Une réunion pour du vent?

Recalée en juillet, la société Alternative Green relance son projet de parc éolien entre Ernage et Walhain par une consultation publique.

■ Michaël CLEVE

Une soirée d'information est obligatoire dans le cadre de l'introduction d'une demande de permis. Un permis obtenu en première instance mais refusé après les recours introduits par les communes concernées et des riverains. Comme l'a signalé la représentante de la Ville de Gembloux en introduction, cette soirée était l'occasion de constater les modifications apportées au projet avant la seconde demande de permis.

C'est ce qu'attendaient des riverains qui sont forcément repartis déçus et frustrés, le projet rapidement exposé étant le même que celui refusé par le ministre, les éventuelles modifications n'intervenant qu'après l'étude d'incidences à venir. Une démarche maladroite qui a renforcé une impression de mascarade donnée par le porteur de projet, les riverains prêtant à leur interlocuteur diverses manœuvres pour créer de la confusion et une certaine lassitude chez les habitants.



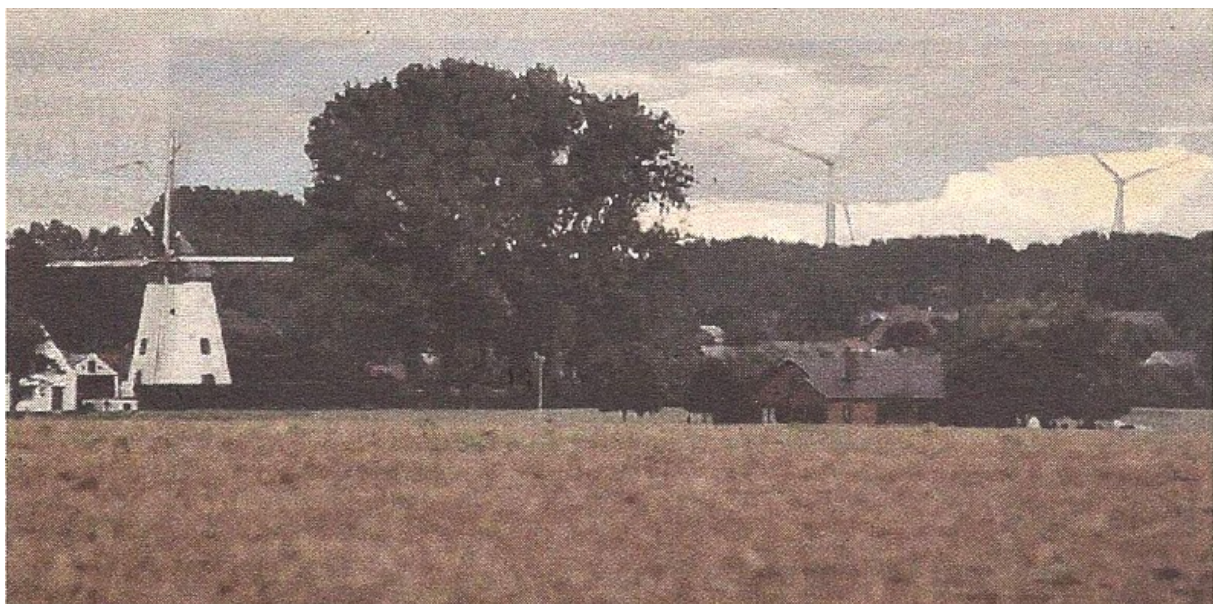
Sans un élu...

La soirée d'information fut planifiée le soir du conseil communal de Gembloux donc, pas d'élus au rendez-vous. «*Si nous avions planifié la réunion le soir de Turquie-Belgique ou durant les vacances scolaires, on nous l'aurait aussi reproché*», se défend le promoteur. Le toutes-boîtes n'aurait pas été distribué partout et Ernage, pourtant en première ligne, aurait été oublié. L'organisation de la réunion à Grand-Leez plutôt qu'à Ernage n'était pas non plus pour apaiser des riverains très remontés.

Alors, ne pas voir une seule modification dans le projet présenté fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Le facilitateur a eu bien du travail pour garder le fil du débat. Un débat qui n'était pas destiné à être philosophique et donc à dévier sur le thème du pour ou contre l'éolien mais à présenter un projet de parc éolien et à soulever les remarques des riverains pour orienter l'étude d'incidences. Objectif en partie atteint car les remarques des riverains seront par définition les mêmes que celles des premiers recours.

Les communes concernées et Sertius, chargée de l'étude d'incidences, se sont engagées à veiller que les remarques précédentes soient prises en compte. Mais d'un point de vue strictement légal, il est conseillé à chacun de renouveler ses démarches pour les rendre valides dans le cadre de la nouvelle procédure.

Du côté des riverains présents, on ne doute pas que la mobilisation ne faiblira pas, surtout après une soirée d'information aussi pauvre en avancées mais riche en frustrations. «*À peine la porte fermée par le ministre que vous essayez déjà de rentrer par la fenêtre!*», note un riverain d'Ernage. «*Vous essayez de vous soustraire au nouveau cadre légal plus restrictif étudié par l'administration qui entrera prochainement en vigueur*», accuse un autre riverain bien informé des dispositions légales. Le bras de fer semble donc une nouvelle fois engagé.



Le moulin de Grand-Leez a de la concurrence dans le paysage L'éolien est en marche mais jusqu'où ira t-il ?

Les sources d'inquiétude

Les riverains présents mercredi soir à... Grand-Leez se sont montrés inquiets à plus d'un titre. Premier point délicat, la dimension paysagère car le parc en projet vient s'ajouter à d'autres existants (Perwez, Sombreffe...) et devance d'autres projets à venir (Walhain, Chastre...).

Quel impact sur le cadre de vie agréable que recherchaient les habitants en venant s'installer dans ces villages? Dans cette optique, on s'interroge sur le nombre d'éoliennes, leur disposition, leur couleur, leur taille (120 m)...

L'étude d'incidences prendra en compte ces données et explorera toutes les pistes pour intégrer au mieux les éoliennes dans le paysage rural. Pour cela, des contacts ont déjà été pris avec des agriculteurs pour planter des haies destinées à accueillir la faune. Autre inquiétude, les nuisances sonores, magnétiques ou autres. Les ombres portées, le choix du dispositif de balisage lumineux, le bruit de fonctionnement...: autant de raisons pour les riverains directs de s'informer.

La question des indemnités versées à la ville fut également abordée. Soit 17 200 € par an et par éolienne qui arriveront dans les caisses communales.

Autre demande de Gembloutois : la perspective de créer un projet d'éolienne citoyenne sur le site. Sur ce sujet, Alternative Green est on ne peut plus claire, elle est d'accord pour une éolienne et une seule.

Mais à l'heure actuelle, les discussions sont au point mort. Les communes concernées et le promoteur devront se revoir pour aborder la question. Dans ce dossier, il y a du pour... et du contre au sein d'une population qui attend également de ses élus communaux qu'ils clarifient quelque peu leur position sur le projet

POUR TOUT DIRE

Appel à la solidarité !

Du côté des riverains directs, des voix s'élèvent pour faire appel à la solidarité des Ernageois. « *Certains sont pour l'éolien et demandent à bénéficier de compensations financières ou d'éolienne citoyenne mais ce ne sont pas ces personnes qui auront les éoliennes devant chez eux!* » Les riverains veulent, pour la plupart, se protéger de ce qu'ils considèrent comme une atteinte à leur qualité de vie et une dépréciation de leurs biens immobiliers.

Comité d'accueil

À l'entrée de la salle paroissiale de Grand-Leez, un comité d'accueil assez sympathique distribuait dans la bonne humeur des questions à se poser face à l'éolien. C'est, l'association Vent de Raison qui était à la manœuvre, faisant circuler des photos interpellantes de l'état de l'éolienne âgée de 10 ans démontée à Perwez en juillet dernier « Nous sommes pour l'éolien en mer et pas pour la destruction paysagère! », assure Paul Adam, du collectif.

Caution de 80 000€ par éolienne

Alternative Green annonce qu'une caution de 80 000€ soit versée pour, en cas de faillite de la société ou simplement en fin de vie des éoliennes, assurer le démantèlement de celles-ci et la remise en état du sol, la dalle de béton devant être raclée sur 2 m.

A vos plumes

Les riverains souhaitant faire des remarques sur ce projet disposent de 15 jours à dater de cette réunion pour faire parvenir leur courrier. Le projet actuel et l'étude d'incidences précédente sont consultables via les sites des communes de Gembloux et de Walhain.



Vue de la maison de Paul ADAM
Rue du Ponceau
1360 Thorembais-st-Trond